

## Compte rendu du CLIC BOUSSENS

-Séance du 27 novembre 2008-

Après un tour de table de présentation et en l'absence du Président du CLIC, adjoint au maire de Boussens, M. LAGARDE souffrant, M. Loïc ARMAND, Sous-Préfet de Muret et M. Christian SANS, Maire de Boussens ouvrent la séance à 16h 30.

### 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2007

Le compte-rendu est approuvé sous réserve de la prise en compte des corrections à apporter en page 3 :

- -au § 2 : remplacer « eau d'épreuve » par « eau du Canal Saint-Martory » ;
- -au dernier alinéa, ajouter « LINDE GAS » de façon à préciser la phrase « la société LINDE GAS a mis en place » au lieu de « la société a mis en place ».

Le compte-rendu modifié sera adressé aux membres du CLIC et mis en ligne sur le site Internet de la DRIRE en remplacement du précédent.

Les exploitants des sociétés COGNIS et ANTARGAZ sont invités à présenter leur bilan. Les diaporamas seront mis en ligne sur le site Internet de la DRIRE Midi-Pyrénées <http://www.midi-pyrenees.drire.gouv.fr/>

### 2) Bilan annuel des activités de la société COGNIS et projets (diaporama)

Le représentant de la société COGNIS fait un bilan exhaustif des actions menées dans le cadre de la prévention des risques pendant la période 2007/2008.

#### **Actions d'information et de formation**

En particulier et dans le cadre de l'information du public et de la concertation, l'exploitant évoque les nombreuses actions réalisées, notamment la visite du site par le CLIC en décembre 2007 et la diffusion de plaquettes d'information au public. Il expose également les actions menées dans le cadre de la formation et de la sensibilisation des personnels (sécurité incendie, qualité et sûreté).

#### **Exercices d'alerte**

L'exploitant présente les exercices de maîtrise des accidents majeurs, notamment la participation à l'exercice PPI ANTARGAZ, aux exercices POI et au premier exercice PPI COGNIS en septembre 2008 et détaille ses achats d'équipement de sécurité. Sur ce dernier point, il rappelle que la société COGNIS est classée « Seveso » du fait de la toxicité dans l'eau d'un alcool gras utilisé sur le site, raison pour laquelle le risque de la pollution de la Garonne avec impact sur la qualité de l'eau potable a été retenu dans le scénario d'accident des exercices POI et PPI du 23/09/2008. Enfin, il fait le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) et de la gestion des équipements pour la sécurité (EIPS). Cependant, aucun accident ni incident n'est à déplorer sur le site pendant la période.

#### **Travaux réalisés et projets d'investissement**

L'exploitant expose les actions réalisées, la dernière tranche des travaux liés à la mise en conformité du site vis-à-vis de l'« arrêté ministériel foudre » (63 000 €), la détermination des zones à atmosphère explosive ATEX (14 000 €) et la mise en service en juillet 2007 de la station de traitement des eaux polluées (3 650 000 €).

Dans une démarche d'amélioration continue, l'exploitant prévoit de réaliser 2 projets de maîtrise des effets des accidents majeurs. Il s'agit du projet de vidange d'urgence via une torche pour sécuriser les installations d'hydrogénation (2 100 000 €) ainsi que du projet de construction d'une fosse de rétention déportée pour prévenir des risques liés aux opérations de vidange des liquides inflammables ou des solvants (64 000€).

#### **Sur les actions menées en matière d'information**

A l'issue de la présentation, M. ARROYO de l'Association "Protection du Biotope de l'île de Begue et Défense de l'Environnement et du Patrimoine de la Commune de Mancieux" remercie M. RIGAL, directeur de la société COGNIS, pour les actions menées en faveur d'une meilleure information.

En particulier, la visite du site aux membres du CLIC a permis de mesurer l'esprit d'ouverture de la direction, la qualité des installations ainsi que le sérieux des équipes en matière de sécurité. Par ailleurs, la plaquette d'information au public qui manquait jusque là est très bien réalisée.

**Concernant les moyens de secours**, l'exploitant indique avoir prévu la location d'un groupe électrogène supplémentaire pour alimenter la pompe à incendie et ce, afin de pallier tout risque d'approvisionnement en eau sur le site. Par ailleurs, il précise que chaque équipe interne doit participer à un exercice minimum par an.

⇒ **Le SDIS demande à connaître le calendrier prévisionnel des essais internes et à recevoir les résultats de ces opérations sur le matériel, notamment quant au débit des pompes et au débit des canaux.**

### **3) Bilan annuel de la société ANTARGAZ (diaporama)**

Le représentant de la société ANTARGAZ fait brièvement part des activités du groupe déjà présentées à la première réunion du CLIC. En ce qui concerne les risques liés aux activités exercées sur le site, il rappelle qu'il s'agit des risques « explosion » et « incendie » inhérents aux dépôts de gaz inflammables. Il précise que les dépôts ne sont pas concernés par le risque toxique. Par ailleurs, aucun accident ou incident n'est à déplorer sur le site pendant la période. Enfin, il présente les moyens mis en œuvre de maîtrise des risques sur le site.

#### **Moyens de lutte contre l'incendie et exercices d'alerte**

Le site de BOUSSENS est géré par un système de supervision et bénéficie de moyens incendie autonomes. Les exercices régulièrement réalisés permettent de tester aussi bien les équipes que le réseau incendie, notamment les débits d'eau et le matériel utilisé. Des exercices mensuels d'incendie ont lieu régulièrement sur le site sur des thèmes variés. L'exercice PPI (scénario de fuite de gaz sur wagon) date du 20 décembre 2007 et l'exercice annuel POI a été réalisé le 24 juin 2008.

⇒ **Le SDIS émet les mêmes demandes que précédemment, en particulier demande à connaître le calendrier prévisionnel des essais internes et à recevoir les résultats de ces opérations sur le matériel, notamment quant au débit des pompes et au débit des canaux.**

#### **Bilan de la sécurité**

L'exploitant expose les études menées, notamment dans le cadre de la réglementation des zones à atmosphère explosive « ATEX ». Par ailleurs, des études « foudre » ont été réactualisées en vue de l'amélioration des standards. Enfin, le bilan du système de management de la sécurité (SGS) a été actualisé lors de la prochaine revue de direction le 13 novembre 2008. Aucune remarque majeure en interne ou en externe (visite d'inspection de la DRIRE du 23 septembre 2008) n'a été formulée.

M. ARROYO interrogeant sur la diffusion de plaquettes d'information au public sur les risques liés à l'établissement ANTARGAZ, M. MARTY du SIRACED PC de la Préfecture indique que ces documents avaient été communiqués lors de la campagne sur les risques industriels 2005. Ces plaquettes sont toujours d'actualité.

⇒ **Il est décidé qu'une plaquette serait adressée en même temps que le compte-rendu de cette réunion.**

### **4) Présentation des actions de l'inspection des installations classées de la DRIRE et rappel sur les plans de prévention des risques technologiques (diaporama)**

L'inspection présente les actions menées depuis la dernière séance du CLIC dans le cadre de la prévention des risques sur les sites COGNIS et ANTARGAZ.

Par ailleurs, elle rappelle que les PPRT de COGNIS et d'ANTARGAZ ont été respectivement programmés en phases plus lointaines, de niveau 3 et 4 au plan régional et elle redéfinit brièvement l'objectif des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

#### **Objectif des PPRT : la maîtrise de l'urbanisation**

Cet objectif est double s'agissant de réglementer, dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation, à la fois les constructions futures mais aussi agir sur les constructions existantes. Le règlement de PPRT, une fois approuvé, vaudra servitudes d'utilité publique et sera annexé au PLU.

En particulier, ce règlement pourrait fixer des dispositions foncières comme d'éventuelles mesures d'expropriation ou de délaissement pour les installations existantes les plus vulnérables et également prévoir des mesures constructives de renforcement de bâti pour les installations existantes et nouvelles situées dans le cas des zones soumises à des effets de plus faible intensité.

**Calendrier d'avancement des PPRT** : En ce qui concerne ANTARGAZ, l'étude de danger prescrite devrait être déposée en début d'année 2009, pour examen, ce qui devrait permettre de déterminer le périmètre d'étude au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 et de finaliser l'ensemble du projet de règlement à la fin de l'année 2009.

En ce qui concerne COGNIS, l'étude de dangers a été déposée en 2006 lors du passage du site sous le régime SEVESO. Sous réserve de quelques compléments, elle devrait également permettre de déterminer un périmètre d'étude au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**⇒ Dans ce cadre et comme il s'agira de lancer la première réunion d'association, M. le Sous-Préfet propose de réunir dans le cadre des réunions d'association, en une seule et même séance, les membres ayant qualité et l'ensemble du CLIC BOUSSENS.**

## 5) Questions diverses

### **Sur le développement urbain de la commune (M. ARROYO)**

S'agissant des problèmes de zonage qui risquent d'apparaître dans l'intervalle sur des permis de construire délivrés avant que les PPRT ne soient approuvés, la DRIRE indique qu'une information obligatoire sera donnée aux futurs acquéreurs et bailleurs par la DDE dans le périmètre de prescription du PPRT.

M. ARMAND ajoute que cette information est déjà précisée dans le PPI.

### **Sur le calendrier d'avancement des PPRT et son interaction avec le PLU en cours d'élaboration (Mairie de MANCIOUX)**

La DRIRE rappelle qu'il convient dans une première phase de définir le périmètre du PPRT. On estime à dix-huit mois le temps nécessaire à l'élaboration du PPRT (compté entre la date de l'arrêté préfectoral de prescription et la date de l'arrêté préfectoral d'approbation). Une fois le périmètre d'étude déterminé, à partir de la connaissance du scénario le plus majorant, des précisions seront apportées par la DRIRE et par la DDE lors de la présentation des cartes des aléas et du volet des enjeux.

**⇒ En ce qui concerne le PLU de Mancieux en cours d'élaboration, il sera utile de communiquer le plus en amont possible les dernières données analysées dans le cadre de l'élaboration du PPRT, toutefois ces éléments connus ne pourront prendre valeur réglementaire qu'une fois le PPRT approuvé.** A titre de précisions, la DRIRE revient sur le phasage établi au plan national. Ce phasage a pris en compte la nécessité d'un lissage du financement des études et travaux demandés aux groupes des sociétés concernées par un PPRT, certains groupes possédant plusieurs sites « seveso » en France.

-----  
En conclusion, M. SANS souligne l'excellence de l'exercice et se déclare satisfait de ces réunions ainsi que de la réactivité des entreprises dont il mesure la hauteur des investissements réalisés. Il demande si la presse locale ne pourrait pas être utilement associée aux échanges.

En matière de communication presse, M. ARMAND invite les maires à être le relais de l'information auprès des populations, les bulletins municipaux pouvant intégrer des liens vers le site internet de la DRIRE. Enfin, les entreprises peuvent aussi monter des opérations « portes ouvertes », sous réserve du respect des conditions de sécurité liées au fonctionnement de leur établissement.

Les débats étant clos, la séance est levée à 12h.

## CLIC BOUSSENS - Séance du 27 novembre 2008

En l'absence de M. LAGARDE, Président du CLIC excusé, la séance est conduite par M. Christian SANS, Conseiller Général délégué au CLIC BOUSSENS et Maire de la commune et M. Loïc ARMAND, Sous-Préfet de MURET

Participants	Collège ( <i>Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains</i> )	Observations
MARTY Roland	Préfecture de la Haute-Garonne – SIRACED PC	
CESCON Caroline PECOULT Christophe MONTYNE Françoise	DRIRE, inspecteur en charge de l'établissement COGNIS DRIRE, inspecteur en charge de l'établissement ANTARGAZ DRIRE, chargée du Secrétariat du CLIC	
Cdte WESEMANN	SDIS 31	Les CR et bilan des essais PI, réseaux matériels incendie devront être adressés au Lt Colonel CHAUVET – Chef du Groupement Prévision - SDIS 31 chemin de l'Armurié - 31776 COLOMIERS
RIGAL Jean	COGNIS	
JUCHEREAU Katy	COGNIS	
DOUENCE Guy	COGNIS	
BOUIN Gérard	CHSCT COGNIS	
SENAUX Nathalie	CHSCT COGNIS	
Béatrice MARX	ANTARGAZ	
Nadine MANAU	ANTARGAZ	
Guy NICOLAS	CHSCT ANTARGAZ	
LAURENT Paulette	Mairie de ROQUEFORT	
GOIZET Henri	Mairie de MANCIOUX	
ARROYO Gérard	Association BIOTOPE et PATRIMOINE	

Absents : Société SIEMENS AUTOMOTIVE BOUSSENS, « Le Chalet Suisse » ; DDTEFP  
Excusés : M. LAGARDE (Pdt du CLIC) ; DDE SRS (M GUIGNARD et Mme SOUM),